

Vérifier à l'audition

**Soixantième session ordinaire
de l'Assemblée générale
des Nations Unies**

Deuxième Commission

Point 55 : Groupes de pays en situation particulière

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

**Intervention prononcée par:
M. N'Golo Fomba**

New York, le 10 novembre 2005

Monsieur le Président,

Ma délégation adhère totalement aux déclarations faites par les distingués Représentants de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine et du Bénin au nom du Groupe des pays les moins avancés. Cependant, elle voudrait insister sur certains points qui revêtent pour mon pays une signification particulière.

Monsieur le Président,

Tous les peuples aspirent à de meilleures conditions matérielle de vie qui leur assureraient entre autres des logements décentes, la santé et l'éducation des enfants.

Malgré leurs détermination, certains Etats à cause de facteurs qui échappent à leur contrôle, accuse un certain retard dans la réalisation de cette profonde aspiration.

Pour venir en aide à ces Etats les moins avancés, la Communauté internationale plus que jamais engagée dans la lutte contre la pauvreté depuis le Sommet de Septembre 2005 lors de la 3^{ème} conférence tenue à Bruxelles en leur faveur en 2001, a établi qu'il fallait assurer à ces pays un taux de croissance annuel d'au moins 7% et ce, pendant 10 ans.

A cet effet, les pays moins avancés et leurs partenaires au développement ont pris des engagements qui ont été consignés dans le Plan d'Action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Ce plan d'action prévoyait un mécanisme de surveillance de sa mise en oeuvre.

Monsieur le Président,

Cinq ans après la Conférence de Bruxelles on note que la plus part des pays en développement dont le Mali, conformément à leur engagement ont élaboré et mis en oeuvre des stratégies de développement de façon participative. Ils ont en outre désigné des points focaux et mis en place les forum nationaux. De leur coté, nos partenaires, ont réussi à inverser la tendance de l'aide publique au développement qui était à la baisse. Cependant peu d'entre eux ont atteint l'objectif de consacrer de 0,15 à 0,20% de leur Produit National Brut au développement des pays les moins avancés. C'est le lieu pour ma délégation de témoigner de toute notre gratitude à ceux qui ont honoré ou dépassé cet engagement et d'encourager les autres à suivre.

Au plan du commerce international, l'accès illimité des produits des pays les moins avancés aux marchés des pays développés. Pire,

certains pays pauvres comme le mien, à cause des politiques de subventions pratiquées dans les pays riches, enregistrent d'énorme perte de recettes d'exportations notamment dans le secteur du coton.

Monsieur le Président,

A la date d'aujourd'hui, ma délégation note avec satisfaction que certains Etats ont pu améliorer leur situation, mais regrette de constater que la grande majorité a peu progressé dans la direction de la réalisation des objectifs fixés en 2001 par la Conférence de Bruxelles.

C'est pourquoi nous attachons une importance particulière à la tenue en 2006 de la Revue à mi-parcours du Plan d'action de Bruxelles. Cette revue qui doit être la plus inclusive possible, devrait faire le point de réalisation des engagements, des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs et de proposer, le cas échéant, des corrections nécessaires dans les stratégies.

Il est souhaitable que le processus qui comporte des phases nationale, régionale et mondiale, bénéficie d'une implication totale de la communauté internationale, notamment le Système des Nations Unies.

Afin d'en assurer le succès et une pleine participation des pays les moins avancés, il est nécessaire que l'organisation de cette revue soit soutenue financièrement par ressources budgétaires.

Je vous remercie.